



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 42/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 16    Votants : 23    Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 mai 2019.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. MAUREL, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, JOUET, MARTIN.

#### PROCURATIONS

M. SANCHEZ	à	M. BERNES
Mme LLOUBERES	à	M. BEUILLE
Mme LASSALLE	à	Mme GONZALEZ
Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
Mme AUDIGUIER	à	Mme MALBEC
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. FERTE J., M. DELON, M. BENHADJ, Mme GARBIN, M. CASTAING (Décédé).

**ABSENTE** : Mme FERTE S.

**SECRETARE** : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **OBJET : FINANCES - Tarifs de la Médiathèque municipale**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de favoriser l'accès le plus large possible à la culture,

Madame le Maire présente le projet de tarification de la médiathèque municipale :

#### TARIFS AUSSONNAIS :

- Adulte : 5 €/an,
- Enfant - de 18 ans : gratuit
- Etudiant : gratuit
- Sénior + de 65 ans : gratuit
- Structures municipales : gratuit
- Demandeurs d'emploi : gratuit

TARIFS EXTERIEUR :

- Adulte : 10 €/an,
- Enfant - de 18 ans : 5 €/an
- Etudiant : 5 €/an
- Sénior + de 65 ans : 5 €/an
- Demandeurs d'emploi : 5 €/an

AUTRES TARIFS :

- Perte ou détérioration d'un imprimé ou d'un CD : remplacement à l'identique ou remboursement de la valeur du document
- Perte ou détérioration d'un DVD : 50 €
- Copie ou impression : 0.25 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 22**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 1 (M. MARTIN)**

- d'approuver la grille tarifaire énoncée ci-dessus et récapitulée dans le document en annexe,
- de décider que cette grille tarifaire sera exécutoire à compter du jour de la présente délibération
- dit que ces tarifs sont applicables dans le respect du règlement intérieur approuvé ce même jour par délibération du Conseil Municipal

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 29 mai 2019

Le Maire,

  
Lysiane MAUREL

